

N° 2024 - 391

## ARRÊTÉ TEMPORAIRE

**Le Maire de la Ville de CHINON,**

**Vu,** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu,** le Code de la Route,

**Vu,** le Code Pénal,

**Vu,** le Code de la Voirie Routière,

**Vu,** le Code Général de la Propriété des personnes publiques,

**Vu,** l'Arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié et complété, relatif à la circulation routière,

**Vu,** le règlement de voirie de la ville de Chinon en date du 24 juin 2021,

**Considérant,** la célébration de trois mariages, Place du Général de Gaulle, nécessite un aménagement de la circulation des véhicules,

**Considérant,** la demande en date du 13 Mai 2024 présentée par Madame Sophie LAGREE, Adjointe au Maire de Chinon,

## ARRÊTE

**Article 1** : En raison de la célébration de trois mariages à la Mairie –, la circulation de tout véhicule sera interdite Place du Général de Gaulle, côté ouest, et sera déviée par la rue des Halles le Samedi 8 juin de 13 h 30 à 17 h 30.

**Article 2** : La fourniture, la mise en place, l'entretien, l'enlèvement des barrières et panneaux incomberont entièrement à la Communauté de Communes Chinon, Vienne et Loire, la signalisation devant être conforme aux dispositions du Code de la Route.

**Article 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la ville de Chinon ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le tribunal administratif d'Orléans. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr> ».

**Article 5** : Monsieur le Directeur Général de la Maire de Chinon, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, Monsieur le Responsable du service de la Police Municipale Intercommunale, Monsieur Christophe GUESNAND, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Directeur des services techniques communs de la CCCVL et à Monsieur le Commandant du Centre de Secours Principal de Chinon, pour information.

**Certifié exécutoire par :**

Affichage fait le **21 MAI 2024**  
Fait à Chinon, le **21 MAI 2024**  
Le Maire,

Fait à Chinon le **21 MAI 2024**  
Le Maire,

**Jean-Luc DUPONT**



**Jean-Luc DUPONT**